
Couverture médiatique des allégations de mauvais traitements antérieurs infligés à des jeunes de la région de Cornwall entre 1986 et 2004

Témoignage d'une experte en analyse médiatique au cours des audiences

Mary Lynn Young, directrice intérimaire de la Graduate School of Journalism de l'Université de la Colombie-Britannique, est intervenue en qualité d'experte en analyse médiatique lors de l'enquête. Les cours dispensés par M^{me} Young portent principalement sur les pratiques exemplaires en matière de rédaction journalistique. Elle enseigne aux journalistes à rédiger, à rechercher et à rendre compte de l'information par le biais de différents médias tels que la presse écrite et électronique et Internet. Avant de se joindre à l'Université de la Colombie-Britannique, M^{me} Young a enseigné les pratiques exemplaires du journalisme à l'Université Ryerson à Toronto.

M^{me} Young a été chroniqueuse judiciaire pour un certain nombre de quotidiens canadiens et américains, dont *The Hamilton Spectator*, *The Vancouver Sun* et *The Houston Post*. Elle a également travaillé en qualité de chroniqueuse économique nationale pour *The Globe and Mail*.

Le travail de M^{me} Young porte principalement sur l'analyse du contenu médiatique. Elle possède de l'expérience en analyse quantitative et qualitative. Elle a également rédigé des articles de revue. Parmi ces derniers figurent une analyse de grandes causes criminelles survenues aux États-Unis, l'incidence du manque de concurrence entre les médias sur le contenu des reportages et une analyse de la couverture médiatique de l'affaire Pickton à Vancouver (Colombie-Britannique), dans laquelle 65 femmes ont été portées disparues au cours d'une période de 30 ans. Pour sa thèse de doctorat, M^{me} Young a examiné 16 années de contenu médiatique afin de déterminer si les journaux accroissaient la couverture accordée aux histoires criminelles à retentissement lorsque la concurrence s'intensifiait. Le

travail qui a été commandé à M^{me} Young pour la présente enquête est semblable aux méthodes de recherche et d'analyse qu'elle a utilisées pour ses articles et sa thèse de doctorat.

M^{me} Young a effectué des présentations sur les médias au Canada, aux États-Unis et en Asie. Parmi ces présentations, on peut citer les titres suivants : *Media Credibility in Canada* (la crédibilité des médias au Canada), *Gendered Practices and Media Panics: Masculinity, Newspaper Wars and Crime Content in Canada* (panique médiatique et pratiques selon le sexe des journalistes : masculinité, guerres journalistiques et contenus liés aux affaires criminelles au Canada) et *Sensationalism and Resources: U.S./Canada Differences in Attitudes Towards Media Credibility* (sensationnalisme et ressources : différences d'attitudes entre le Canada et les États-Unis en ce qui a trait à la crédibilité des médias).

Objet et portée de l'analyse des médias dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall

Nous avons demandé à M^{me} Young de réaliser une étude sur la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements qu'auraient subis des jeunes par le passé dans la région de Cornwall entre 1986 et fin 2004 (époque à laquelle les médias ont commencé à s'intéresser à la création de la Commission d'enquête publique). Dans le cadre de son étude, elle a analysé des articles de journaux et des reportages diffusés à la radio et à la télévision pendant cette période, à partir d'une base de données compilée par la Commission d'enquête publique sur Cornwall. M^{me} Young s'est concentrée sur deux questions principales :

1. Quelle information ou quel contenu médiatique pourrait avoir influencé les réactions des institutions?
2. Quelles ont été les répercussions de la couverture médiatique sur la façon dont la collectivité a compris le problème social mis en lumière à Cornwall?

Les tendances et les changements en matière de couverture médiatique pendant ces 19 années ont été examinés en mettant l'accent aussi bien sur la nature que sur la quantité de renseignements disponibles dans la presse écrite et électronique.

Au cours de ses recherches, M^{me} Young a abordé plus précisément les questions suivantes :

1. Quels renseignements ont été dévoilés au public concernant les allégations de mauvais traitements qu'auraient subis des jeunes de

- Cornwall par le passé, et ont-ils changé au fil du temps? En d'autres termes, quels faits ou contextes les journalistes ont-ils choisis et leurs reportages ont-ils changé entre 1986 et 2004?
2. Quels thèmes clés sont apparus et ont été, par la suite, révélés au public?
 3. Qui étaient les principaux porte-parole et décideurs représentés dans les médias et comment ont-ils été présentés au fil du temps?
 4. Quels ont été les genres médiatiques utilisés pour relater les allégations de mauvais traitements à mesure de leur apparition? Étaient-elles couvertes sous forme de nouvelles brèves ou d'enquêtes journalistiques plus étoffées?
 5. Quel a été le schéma géographique de diffusion de la couverture médiatique? La couverture était-elle principalement assurée par des journaux locaux de Cornwall tels que le *Standard-Freeholder* ou le *Seaway News*? Dans quelle mesure des journaux régionaux (p. ex., l'*Ottawa Citizen*, l'*Ottawa Sun*), des médias affiliés aux grands diffuseurs d'Ottawa ou la presse nationale (p. ex., *The Globe and Mail* ou le *National Post*) ont-ils assuré la couverture médiatique de cette affaire?
 6. Quelles ont été les périodes de pointe, entre 1986 et 2004, en matière de couverture médiatique?

Comme l'a expliqué M^{me} Young, la question de savoir si la couverture médiatique peut influencer la réaction des institutions est complexe. Selon elle, il ne fait aucun doute que la couverture médiatique peut avoir des répercussions. Elle a donné pour exemple la campagne des mères contre l'alcool au volant (MADD). Ce mouvement, largement médiatisé, a changé la politique sociale et les normes culturelles en matière d'alcool au volant. Comme l'a déclaré M^{me} Young, « il serait inexact et simpliste d'attribuer ce changement à la couverture médiatique du MADD », mais celle-ci « y a évidemment contribué ».

Méthodologie

Comme je l'ai mentionné, M^{me} Young a procédé, dans le cadre de son étude, à un examen de la presse écrite et électronique. Il s'agissait principalement de l'information relayée par les médias (presse écrite et électronique) grand public locaux, régionaux et nationaux. L'analyse a été menée aussi bien sur le plan de la quantité que de la qualité de l'information. L'analyse quantitative porte sur ce qui a été dit, par qui, à qui et dans quel but; elle tente de cerner les tendances

générales de la couverture médiatique au fil du temps¹. L'analyse qualitative, qui est par contre subjective par nature, se concentre sur la façon dont les questions relatives aux allégations de mauvais traitements antérieurs ont été présentées par les médias. Elle examine les tendances narratives ou de formulation.

Le journalisme civique, c'est-à-dire l'information créée par les citoyens et les nouvelles rapportées sur les sites Web entre 1986 et 2004, n'a pas été pris en compte dans le rapport de M^{me} Young. Néanmoins, Cornwall étant une petite collectivité avec un nombre limité de médias, M^{me} Young n'a pas été surprise du fait que les citoyens ont décidé de s'exprimer au sujet de ces questions sur le Web. Son rapport portait principalement sur les médias grand public.

Échantillon documentaire

L'échantillon documentaire a été créé à partir de la base de données de documents papier et de fichiers de presse électronique de la Commission d'enquête sur Cornwall. Pour la période comprise entre 1986 et 2004, la base de données contenait 1 329 articles de presse écrite (sans doublon). Ces derniers comptaient 1 105 informations de presse et 224 courriers des lecteurs.

Selon les principes statistiques, il n'est pas nécessaire d'examiner l'intégralité de la base de données pour répondre aux questions posées dans le cadre de la recherche. Comme l'a expliqué M^{me} Young, la façon habituelle de constituer un échantillon documentaire utilisable est de se servir d'une « semaine construite » dans les médias, c'est-à-dire de sélectionner des articles de journaux au hasard afin de composer une semaine de nouvelles. On considère qu'il suffit de sélectionner des articles pendant deux semaines distinctes au cours d'une année pour constituer un échantillon représentatif à partir duquel on pourra tirer des conclusions aux fins de l'analyse médiatique.

Plutôt que de choisir deux semaines sur cinquante-deux, M^{me} Young a décidé de procéder à un échantillonnage plus rigoureux. Elle a sélectionné un article sur deux, soit 50 pour cent de la base de données médiatiques. L'échantillon comportait 555 articles de presse écrite (la moitié des 1 105 articles tirés de la base de données). Bien que cela constituât probablement un « suréchantillonnage », M^{me} Young était d'avis qu'il valait « mieux disposer de plus d'information que de pas assez ».

1. Les données ont été analysées à l'aide de SPSS (Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales), un progiciel reconnu dans la communauté universitaire. Il s'agit essentiellement d'un programme Excel de haut niveau utilisé couramment dans le domaine des sciences sociales.

Afin de s'assurer de l'exactitude des articles de presse figurant dans la base de données de la Commission, Factiva, l'une des plus importantes bases de données d'articles de presse écrite et électronique au Canada, a été examinée pour la période allant du 1^{er} janvier 1986 au 31 décembre 2004. Les mots clés « Cornwall », « mauvais traitements » et « Ontario » ont été utilisés pour effectuer la recherche dans la base de données. Il est apparu que l'échantillon de Factiva ne contenait aucune information sur la couverture médiatique de cette affaire entre 1986 et 1993.

La première mention de violence sexuelle passée à Cornwall apparaissant dans l'échantillon d'articles de la Commission d'enquête remonte à 1986. Le *Standard-Freeholder*, journal local, décrivait les instances criminelles intentées à l'encontre de l'abbé Gilles Deslauriers, un prêtre catholique de la région de Cornwall, qui a plaidé coupable à quatre chefs d'accusation de grossière indécence, dont des mauvais traitements qu'il aurait infligés à des garçons par le passé². Comme nous le verrons plus tard dans ce chapitre, c'est seulement en 1993, soit sept ans plus tard, que les médias évoqueront de nouveau des allégations de violence sexuelle qui aurait été infligée antérieurement à des enfants par des prêtres du diocèse d'Alexandria-Cornwall.

En revanche, la base de données médiatiques utilisée aux fins de l'enquête contenait beaucoup moins de séquences d'actualités diffusées à la radio et à la télévision que d'articles de presse écrite. Elle ne contenait que 21 séquences, dont un certain nombre de journaux télévisés de CBC Television et d'une société affiliée à CTV à Ottawa, ainsi qu'un documentaire télédiffusé à l'émission *The Fifth Estate*. Elle comprenait également une série d'émissions de radio de la CBC qui a remporté un prix national de journalisme d'enquête pour sa couverture des allégations de mauvais traitements antérieurs dans la région de Cornwall.

Variables examinées lors de l'analyse médiatique

Lorsqu'elle a dû définir les variables à prendre en compte dans cette étude, M^{me} Young a examiné les questions posées dans le cadre de sa recherche ainsi que la documentation relative à la couverture médiatique de problèmes criminels et sociaux de cette nature. Une feuille de codification comportant des variables a été élaborée; elle est reproduite ci-après.

2. « Un prêtre plaide coupable à une accusation de grossière indécence et est mis en probation », extrait du rapport de M^{me} Mary Lynn Young intitulé « *Report on the Media Coverage of Allegations of Historical Abuse of Young Persons in the Cornwall Area, 1986-2004* » (rapport Young), préparé pour l'Enquête publique sur Cornwall, 22 octobre 2007, p. 6.

Feuille de codification

Enquête publique sur Cornwall

Année	Genre	Origine
	1. Reportage	1. Locale
	2. Nouvelle brève	2. Régionale
	3. Article de fond	3. Nationale
	4. Éditorial	4. Spécialisée
	5. Chronique	

Nombre de sources – 0, 1, 2, 3, 4, 5

Source	Faits relatés
1. Police de Cornwall	1. Existence d'un réseau de pédophiles
2. Police provinciale de l'Ontario (opération Vérité)	2. Suicide de la victime
3. Victime présumée/famille	3. Suicide de l'agresseur
4. Représentant du gouvernement	4. Conspiration contre des victimes
5. Membre d'un organisme social	5. Violence sexuelle antérieure infligée à des enfants – incertaine/jamais
6. Expert	6. Police de Cornwall – enquête approfondie
7. Église catholique	7. Police de Cornwall – enquête NON approfondie
8. Autre média	8. Police provinciale de l'Ontario/opération Vérité – enquête approfondie
9. Enquête menée par un groupe de citoyens	9. Police provinciale de l'Ontario/opération Vérité – enquête NON approfondie
10. Perry Dunlop	10. Système judiciaire – travail approfondi
11. Autre source	11. Système judiciaire – travail NON approfondi
12. Agresseur présumé	

Ton

1. Positif	2. Négatif	3. Neutre
------------	------------	-----------

Genre : Cette variable s'intéresse essentiellement à la façon dont les faits ont été présentés. S'agissait-il d'un événement peu médiatisé qui s'est déroulé à un endroit et à un moment précis? Ou l'information était-elle plus approfondie comme un article de fond ou une autre forme plus développée de journalisme?

Origine : Cette variable examine l'endroit où se trouve le média. Sur le plan local, la couverture médiatique était assurée par les deux journaux de Cornwall, le *Standard-Freeholder* et le *Seaway News*, sur le plan régional, par les deux quotidiens d'Ottawa, l'*Ottawa Citizen* et l'*Ottawa Sun*, et sur le plan national par *The Globe and Mail* et le *National Post*. Des médias spécialisés tels que des magazines et des publications moins importantes ont été identifiés séparément. Parmi eux figuraient *Maclean's*, *Canadian Lawyer*, *The Orator* et *The Wanderer*.

Nombre de sources : Cette variable fait référence au nombre de personnes citées dans l'article et indique si celles-ci ont été directement citées ou s'il s'agit de discours rapportés. Elle évalue les porte-parole qui ont été cités régulièrement entre 1986 et 2004. M^{me} Young a expliqué que la complexité et la qualité d'une histoire peuvent se mesurer au nombre de personnes citées, à l'ampleur de l'analyse effectuée et à la diversité des opinions présentées. Cette variable aide à évaluer l'ampleur des recherches menées par le journaliste à l'égard de l'histoire en question.

Types de sources : Les journalistes sont tenus d'identifier les personnes citées dans un article selon leur pertinence et leur lien avec un problème particulier. Cette variable examine l'affiliation institutionnelle ou la position subjective de la source.

Faits relatés : Un certain nombre des principaux éléments de la couverture médiatique ont été jugés pertinents dans le cadre des allégations. Il s'agit notamment de savoir si les médias ont relaté les mauvais traitements infligés à des jeunes par le passé ou s'ils remettaient en question le fait que ces derniers avaient bien eu lieu, s'ils ont signalé l'existence d'un réseau de pédophiles et s'ils mettaient en doute le caractère approfondi des enquêtes menées par les polices locale et provinciale.

Le ton « neutre » fait référence au contenu médiatique dépourvu de commentaire critique; « positif » fait référence au contenu médiatique renfermant des commentaires élogieux ou une réponse officielle de même teneur; « négatif » renvoie aux critiques formulées dans l'article à l'encontre des divers organismes officiels (p. ex., justice pénale ou autres ministères gouvernementaux) visés par les allégations.

Paysage médiatique

Lorsque l'on examine le contenu médiatique, il est important d'étudier le paysage médiatique de la période en question. Par exemple, des facteurs tels que la propriété et les ressources peuvent avoir des répercussions sur la couverture médiatique. En règle générale, les reportages débutent dans les médias locaux, sont relayés par les médias régionaux (qui en l'occurrence se trouvaient à Ottawa)

s'ils les jugent importants, puis par les médias nationaux tels que *The Globe and Mail*, le *National Post*, La Presse canadienne, les trois réseaux de télévision nationaux (CTV, Canwest Global, la Société Radio-Canada [SRC]) et les chaînes de radio de la SRC.

L'analyse économique des médias nous enseigne qu'il existe une relation entre la qualité et les sommes qu'un média investit pour réunir l'information et préparer des éditoriaux. Plus la concurrence médiatique et les investissements financiers dans le contenu sont importants, meilleure est la qualité de l'information³. Les sommes investies par les journaux locaux dans les reportages varient tout comme leurs modèles de revenu, des petits quotidiens à diffusion payée de façon hebdomadaire aux annonceurs hebdomadaires locaux qui offrent une diffusion gratuite grâce à des revenus provenant uniquement de la publicité.

Entre 1986 et 2004, Cornwall comptait deux journaux locaux : le *Standard-Freeholder* et le *Seaway News*. Au cours de ces 19 années, la propriété du *Standard-Freeholder* a changé à un certain nombre de reprises. Lancé en tant qu'hebdomadaire indépendant au milieu des années 1880, le *Standard-Freeholder* est devenu un quotidien à la fin des années 1940. Il appartenait à Thomson Newspapers Inc., le propriétaire du *Globe and Mail*, à peu près au moment où un prêtre catholique, l'abbé Gilles Deslauriers, plaidait coupable à Cornwall en 1986 à quatre chefs d'accusation de grossière indécence impliquant des jeunes⁴. En 1996, le *Standard-Freeholder* a été acheté par Southam-Hollinger, la plus grande chaîne de journaux de l'époque au Canada, puis a été vendu, en 2001, à Osprey Media⁵. En 2007, le *Standard-Freeholder* a été acheté par Quebecor Media Inc., qui est propriétaire de la chaîne de journaux *Sun*⁶. En moyenne, le *Standard-Freeholder* est diffusé quotidiennement à 14 280 exemplaires⁷. Le *Standard-Freeholder* ayant changé de propriétaire un certain nombre de fois entre 1986 et 2004, M^{me} Young n'a pas relevé d'idéologie particulière dans ce journal au cours de cette période.

L'autre journal de Cornwall, le *Seaway News*, a été fondé en 1985 par deux particuliers, M. Dick Aubry et M. Rick Shaver. En 2007, il a été acheté par Transcontinental Inc. Le *Seaway News* est diffusé de façon contrôlée (libre)

3. M^{me} Young cite Stephen Lacy et Todd F. Simon, *The Economics and Regulation of United States Newspapers*, Norwood (New Jersey), Ablex Publishing, 1993, dans le rapport Young, p. 10. La relation entre la qualité de l'information, la concurrence et les investissements est connue sous le nom de théorie des engagements financiers.

4. Rapport Young, pp. 10-11.

5. *Ibid.*, p. 11.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

à 34 900 exemplaires⁸. En tant qu'hebdomadaire indépendant, le *Seaway News* a une diffusion limitée en dehors de la région de Cornwall. En revanche, le contenu médiatique intéressant du *Standard-Freeholder* a été diffusé par l'agence de transmission de la Presse Canadienne entre 1986 et 2004⁹.

En règle générale, les petits quotidiens et les journaux communautaires qui font partie de grands groupes médiatiques sont appréciés parce qu'ils peuvent générer des revenus et former les jeunes journalistes en leur offrant des postes débutants, généralement transitoires et moins bien rémunérés. Ces petits journaux « ont plutôt tendance à être considérés comme des atouts financiers que comme des moteurs de l'information, rôle laissé aux quotidiens régionaux plus importants¹⁰ ».

Parmi les médias régionaux figuraient l'*Ottawa Citizen* et l'*Ottawa Sun*. Selon M^{me} Young, ces derniers « représentent une variété de traditions idéologiques et journalistiques¹¹ ». *The Globe and Mail* et l'*Ottawa Citizen* sont considérés comme des « journaux incontournables¹² » sur leur marché respectif, alors que les journaux comme l'*Ottawa Sun* sont des tabloïdes qui tendent à se concentrer sur « un éventail de contenu médiatique plus sensationnel¹³ ».

Origine géographique de la couverture médiatique

L'étude de la couverture médiatique entre 1986 et 2004 a révélé que la grande majorité du contenu imprimé – 72,1 pour cent – était locale. La plupart des récits relatés dans la presse écrite étaient d'abord publiés dans le *Standard-Freeholder* et le *Seaway News*. L'étude a démontré que la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements qu'auraient subis des enfants par le passé à Cornwall était assurée à 23,1 pour cent par des médias régionaux tels que l'*Ottawa Citizen* et l'*Ottawa Sun*, et seulement à 1,6 pour cent par les médias nationaux. Les médias spécialisés, c'est-à-dire les articles publiés dans des revues telles que *The Orator* et *Canadian Lawyer*, ne représentaient que 3,2 pour cent de la couverture¹⁴.

M^{me} Young a été surprise par la couverture limitée des médias nationaux. À titre d'exemple, elle a comparé l'histoire de Cornwall à celle des allégations de violence sexuelle infligée à des enfants à Mount Cashel à Terre-Neuve, affaire qui a bien plus attiré l'attention des médias nationaux.

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*, p. 9.

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

Années de pointe de la couverture médiatique

C'est en 2001, année où 20,9 pour cent des récits ont été relatés, que la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel qu'auraient subis des enfants par le passé à Cornwall a été la plus importante. Les trois autres années de pointe ont été 2000, 2002 et 1994 (représentant respectivement 18,7, 11,4 et 11,4 pour cent de la couverture)¹⁵.

Ces quatre périodes de pointe correspondaient aux événements suivants, abordés plus en détail dans le présent rapport :

- 1994 année où les médias ont eu accès à la déclaration d'une victime, David Silmsler, à la police et à l'arrangement financier offert à ce dernier, ainsi qu'aux questions entourant Perry Dunlop;
- 2000 année où Perry Dunlop a démissionné des services de police de Cornwall et où les premières demandes d'ouverture d'une enquête publique ont été présentées;
- 2001 année du procès de Jacques Leduc¹⁶ et de la suspension de l'instance; questions entourant le site Web de Dick Nadeau;
- 2002 année où l'opération Vérité a pris fin et où 115 chefs d'accusation de violence sexuelle ont été portés contre 15 personnes.

Genres médiatiques

Au cours du siècle dernier, les reportages sont petit à petit devenus plus longs et plus complexes. Dans un article commenté par M^{me} Young, les spécialistes en sciences sociales Barnhurst et Mutz¹⁷ déclarent que la couverture médiatique accorde aujourd'hui une place plus importante à l'analyse et qu'elle met davantage l'accent sur les cadres temporels autres que le présent. Des études indiquent que « le journalisme a changé, devenant plus analytique et moins descriptif, offrant des reportages moins axés sur les faits et laissant plus de place à l'interprétation, ainsi qu'une couverture moins épisodique et plus thématique¹⁸ ». En d'autres termes, on est passé d'une couverture médiatique qui se contentait de signaler qu'un événement s'était produit à une analyse de l'information qui s'interroge sur

15. *Ibid.*, p. 11.

16. Jacques Leduc était avocat pour le compte du Diocèse. En 1998, il était sous le coup de six chefs d'accusation d'infractions de nature sexuelle. En 1999, d'autres accusations ont été portées contre lui. En 2001, l'instance a été suspendue à l'égard de tous les chefs d'accusation.

17. Kevin G. Barnhurst et Diana Mutz, « American Journalism and the Decline in Event-Centred Reporting », *Journal of Communication*, 1997, vol. 47, n° 4, pp. 27-52.

18. *Ibid.*, pp. 27-28.

le comment et le pourquoi d'un événement. Selon l'étude menée par Barnhurst et Mutz en 1997, entre 40 et 45 pour cent des reportages s'interrogent sur ces deux questions¹⁹.

Dans l'affaire de Cornwall, la couverture médiatique était constituée à 67,2 pour cent de reportages qui se contentaient de signaler qu'un événement avait eu lieu; elle ne fournissait aucune analyse du déroulement de ces violences sexuelles antérieures et des raisons pour lesquelles celles-ci avaient eu lieu dans la région de Cornwall (tableau 4.1)²⁰. Entre 1986 et 2004, les reportages portaient, par exemple, sur l'annonce d'accusations criminelles contre certaines personnes, des entrevues avec des hommes politiques à propos des allégations et des enquêtes de la police, des comptes rendus des procès criminels de certains des agresseurs présumés.

Tableau 4.1

Contenu médiatique imprimé par genre de 1986 à 2004

	Fréquence	Validité (en %)
Nouvelles	373	67,2
Nouvelles brèves	39	7,0
Article de fond	29	5,2
Éditorial	36	6,5
Chronique	78	14,1
Total	555	100,0

Les articles de fond ne représentaient que 5,2 pour cent de la couverture médiatique. M^{me} Young s'attendait à ce que ces événements fassent l'objet d'une plus grande analyse, ce qui est arrivé au cours d'une longue période :

[...] [C]e que je trouve surprenant, c'est que le pourcentage d'analyses approfondies est plus bas que ce à quoi je me serais attendue pour un événement de cette complexité, sur une telle période.

[...] [I]l ne s'agit pas seulement des allégations de mauvais traitements qu'auraient subis des enfants par le passé, mais bien de la réaction du système de justice pénale à celles-ci [...] [C]ela est complexe à plus d'un égard. [traduction]

19. *Ibid.*, pp. 32-33.

20. Rapport Young, pp. 11-12.

De 1986 à 2004, le contenu d'opinion (chroniques et éditoriaux) représentait plus de 20 pour cent de l'information. Pour M^{me} Young, 20 pour cent de la couverture médiatique (soit un article sur cinq) représentait « une part importante de contenu d'opinion ». Pour la plupart, les chroniques provenaient des deux journaux de Cornwall et de leurs deux principaux chroniqueurs qui, selon M^{me} Young, « ont abordé le problème et les allégations de deux perspectives opposées – s'invectivant souvent l'un l'autre par médias interposés²¹ ». Quelques chroniques ont également été publiées dans des journaux régionaux et nationaux, dont deux dans l'*Ottawa Sun* en 1999, qui s'intéressaient aux détails des allégations de mauvais traitements non évoqués dans les autres médias²². Des éditoriaux ont été publiés dans des journaux locaux et dans des quotidiens régionaux tels que l'*Ottawa Citizen*²³.

Le reste du contenu médiatique (7 pour cent) était composé de nouvelles brèves ou de courts reportages de moins de trois paragraphes.

Les chroniques et les éditoriaux servent généralement à véhiculer des analyses approfondies et des opinions dans les nouvelles. Les pratiques exemplaires insistent sur l'argumentation et les méthodes de reportage fondées sur des preuves pour analyser et décrire les événements et les questions d'intérêt public²⁴. Cela nécessite de confirmer la justesse de l'information, de vérifier qu'elle est fondée (c'est-à-dire qu'elle repose sur des preuves et non sur des spéculations) et d'identifier la provenance des preuves.

Commentateurs médiatiques connus et respectés, Kovach et Rosenstiel déclarent, à propos des pratiques exemplaires du journalisme, que la « vérification » est ce qui distingue le journalisme du « divertissement, de la propagande, de la fiction ou de l'art »²⁵. Ils avancent que « les médias ne peuvent remplir leur rôle et contribuer à la démocratie et à l'intérêt public qu'en respectant des pratiques exemplaires et en pratiquant un journalisme de “précision”²⁶ ».

21. *Ibid.*, p. 12.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

24. Philip Meyer, *Precision Journalism: A Reporter's Introduction to Social Science Methods*, 4^e éd., Lanham (Maryland), Rowman et Littlefield, 2002, cité dans le rapport Young, p. 12. M^{me} Young énumère un certain nombre de sources d'information au sujet des pratiques exemplaires : l'Association canadienne des journalistes, *Déclaration de principes*; Bill Kovach et Tom Rosenstiel, *The Elements of Journalism: What News People Should Know and the Public Should Expect*, New York, Crown Publishers, 2001; le Poynter Institute et des manuels sur l'éthique.

25. Rapport Young, p. 13; Kovach et Rosenstiel, *The Elements of Journalism*, p. 71, *supra* n. 25.

26. Rapport Young, p. 13; Kovach et Rosenstiel, *The Elements of Journalism*, *supra* n. 25; Meyers, *Precision Journalism*, *supra* n. 25.

Selon M^{me} Young, « les pratiques exemplaires journalistiques ont été ignorées à un certain nombre de reprises » dans l'échantillon de chroniques des journaux de Cornwall. Comme elle l'a écrit dans son rapport²⁷ :

[...] [D]es exemples tirés de la base de données indiquent que, dans le but de rendre plausibles les allégations de mauvais traitements qu'auraient subis des jeunes par le passé dans la région de Cornwall, le contenu d'opinion s'appuyait en partie sur des spéculations, des rumeurs et des hyperboles et non sur une argumentation systématique fondée sur des preuves. [traduction]

M^{me} Young a fourni un certain nombre d'exemples de chroniques publiées dans les journaux de Cornwall qui ne respectaient pas les pratiques exemplaires journalistiques. Parmi elles figuraient les deux suivantes : « Not Wearing Any Blinders », publiée dans le *Standard-Freeholder* le 25 juillet 1998, et « Champions of Complacency: Claude McIntosh and The Freeholder » parue dans le *Seaway News* le 9 août 1998. L'information sur les allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à des enfants à Cornwall provenait, en grande partie, des chroniqueurs des deux journaux locaux. Selon M^{me} Young, ces derniers s'invectivaient en fait²⁸. Voici un extrait d'un numéro de juillet 1998 du *Standard-Freeholder* :

Je reconnais qu'après avoir lu l'étincelante description de ce gribouilleur par Bob Roth dans le numéro du *Seaway News* de la semaine dernière, il m'a été difficile de faire porter une casquette de base-ball d'un enfant de sept ans à un enfant de douze ans.

Vous savez, la chronique intitulée « La position pathétique du Freeholder à l'égard de l'affaire des mauvais traitements infligés aux enfants ».

Dans cette chronique, Roth s'enthousiasmait au sujet de ce gribouilleur qu'il disait être son « journaliste préféré ».

« Un scribe doté d'une belle plume, qui fait un travail de premier ordre », a déclaré Roth. [traduction]

27. Rapport Young, p. 13.

28. *Ibid.*, p. 12.

Cet article n'est rien de plus qu'une critique d'un autre chroniqueur. Il arrive couramment dans une petite ville comme Cornwall que les journalistes et autres professionnels des médias se connaissent. Selon M^{me} Young, les médias locaux ont parfois tendance à s'attaquer aux personnalités plutôt qu'aux questions liées aux événements et fondées sur des recherches et des vérifications. Il est important de souligner que la *Déclaration de principes* de l'Association canadienne des journalistes énonce les normes que ces derniers doivent respecter, y compris la précision, l'équité, l'équilibre et la défense de l'intérêt public, plutôt que de critiquer leurs collègues. Selon M^{me} Young, cette chronique ne respecte pas les pratiques exemplaires du journalisme.

De même, l'extrait suivant de la chronique parue dans le *Seaway News* répond à celle du *Standard-Freeholder* citée ci-dessus :

Nous y revoilà.

La semaine dernière, j'ai essayé de ne pas parler du « vilain petit secret » (et j'y suis parvenu), mais aujourd'hui je dois répondre à l'attaque personnelle que me lancent le *Standard-Freeholder*, les Dunlop et tous les autres à qui cette histoire de mauvais traitements infligés aux enfants et de défaillance des institutions ne fait pas office de puissant somnifère.

Je fais évidemment référence à l'éditorial du rédacteur en chef adjoint, Claude McIntosh, dans l'édition du 25 juillet du *Freeholder*.

Il ne s'agissait aucunement d'une attaque patente. Ce n'est pas le style du *Freeholder*. Ainsi, plutôt que de s'en prendre à mes arguments, Claude a choisi de me lancer des pierres, tapi derrière le buisson de l'impertinence et de l'insinuation.

Comme vous le savez, Claude est un de mes journalistes préférés, mais il est devenu quelque peu nerveux parce que j'ai remis en question ses réflexions confuses sur l'affaire des mauvais traitements infligés aux enfants. Selon moi, lui et son journal ont suivi une démarche timide face à l'effroyable échec des principales institutions de Cornwall (p. ex., la police et l'Église) à dire la vérité et à protéger nos enfants.

[...]

Au lieu de cela, le rédacteur en chef adjoint du *Freeholder* se fait sarcastique à l'encontre de ceux qui veulent que quelque chose soit fait.

[traduction]

Il s'agit là d'une « discussion insipide entre deux personnes et non d'une analyse ou de commentaires reposant sur des sources fiables », a déclaré M^{me} Young.

Selon elle, ces chroniques ne font que divertir les lecteurs et fournissent peu d'information au public pour l'aider à comprendre les questions importantes relatives aux mauvais traitements infligés aux enfants. Les pratiques exemplaires journalistiques reposent sur l'équité, l'équilibre et l'analyse, a déclaré M^{me} Young.

M^{me} Young a opposé ces chroniques à un reportage en deux parties rédigé en avril 1999 par un journaliste du bureau du *Toronto Sun* à Ottawa. Dans « Coverup or Witchhunt? » et « OPP Defend Pedophile Inquiry: Project Truth Cops Deny Coverup Allegations », le journaliste Michael Harris a interrogé un certain nombre de personnes, dont le député, Gary Guzzo, des agents de la Police provinciale de l'Ontario et un membre du ministère du Procureur général. Selon M^{me} Young, le journaliste a effectué des recherches, a tenté d'étayer ses opinions et a fourni une analyse « autrement plus approfondie » que les chroniqueurs des deux journaux locaux de Cornwall.

M^{me} Young a fourni un autre exemple d'article paru en juillet 1998 dans le *Standard-Freeholder* qui, selon elle, ne respecte pas les pratiques exemplaires journalistiques. Intitulé « Rumor Mill Is Working in Overdrive », cette chronique fait référence à une lettre « anonyme », cite un « vieil ami », ne fournit aucune source et lance des affirmations problématiques. Les *Lignes directrices en matière d'éthique* de l'Association canadienne des journalistes stipule clairement ce qui suit : « Nous ferons connaître nos sources d'information, sauf s'il existe une raison précise et importante de protéger leur anonymat ».

Le reste de l'information était constitué de nouvelles brèves (7 pour cent), de moins de trois paragraphes, et d'articles de fond ou de reportages journalistiques plus longs (5,2 pour cent)²⁹. Certaines formes de journalisme plus approfondi ont paru dans *The Globe and Mail* et dans l'*Ottawa Citizen*. *Chatelaine* a publié un long article sur Perry et Helen Dunlop, l'*Ottawa Sun* a publié un rapport spécial sur des violences perpétrées au sein de l'Église catholique et *The Orator* a publié trois longs articles sur des allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel infligés à des enfants dans la région de Cornwall. Ces longs articles fournissaient un peu de contexte, « ce qui faisait cruellement défaut dans les reportages de base³⁰ ».

Sources médiatiques

Dans son étude, M^{me} Young a examiné la quantité et la qualité des sources citées dans la presse écrite.

En ce qui a trait au nombre de sources citées dans un article, la *Déclaration de principes* et les *Lignes directrices en matière d'éthique* de l'Association canadienne

29. *Ibid.*, p. 13.

30. *Ibid.*

des journalistes stipulent que plus celles-ci sont nombreuses et variées, meilleur est le contenu de l'information. Lorsqu'il est question d'un sujet aussi complexe que des allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel infligés par le passé à des enfants, on s'attend à ce que diverses sources, telles que des représentants officiels, des experts (psychologues, psychiatres), des plaignants ou des victimes de violence, soient citées. Selon M^{me} Young, la règle générale veut que, dans le cadre de nouvelles « chaudes », au moins trois sources soient citées.

Selon les résultats de l'étude, près de la moitié du contenu de la presse écrite entre 1986 et 2004 n'indiquait qu'une source, parfois aucune. En d'autres termes, dans 50,9 pour cent des articles de presse, très peu de sources venaient corroborer les allégations complexes de violence sexuelle infligée par le passé à des personnes de la collectivité de Cornwall (tableau 4.2).

Tableau 4.2

Nombre de sources citées dans la presse écrite entre 1986 et 2004

	Fréquence	Validité (en %)
0	63	11,4
1	219	39,5
2	169	30,5
3	93	16,8
4	11	2,0
Total	555	100,0

Près du tiers (30,5 pour cent) des articles de presse mentionnaient deux sources, alors que seulement 18,8 pour cent en citaient trois ou quatre³¹. Selon M^{me} Young, cela conduit à « une information dont le contenu repose sur des recherches et des connaissances limitées et superficielles; [...] un contenu médiatique pour lequel très peu de sources sont identifiées [est] contraignant et a des répercussions négatives sur la collectivité et sur la capacité des citoyens à comprendre des questions ou des événements complexes³² ». Pour ne rien arranger à la situation, même lorsque les articles de journaux indiquaient deux ou trois sources, celles-ci étaient de la même sphère d'influence. On citait, par exemple, un agent de police, puis le représentant d'un autre service de police et, enfin, une personne de la Commission des services policiers. Comme l'a expliqué

31. *Ibid.*, p. 14.

32. *Ibid.*

M^{me} Young, « [N]e citer qu'un seul type de source peut conduire à une information dont le contenu est biaisé sur le plan idéologique ou institutionnel³³ ».

Selon des études sur le contenu médiatique, les sources qui ont le plus d'impact sont celles qui sont indiquées dans les premiers paragraphes d'un reportage, car elles donnent le ton au reste de l'article³⁴. En règle générale, les journalistes citent en premier les personnes qu'ils considèrent comme « les mieux placées pour déterminer le contenu de l'information ». C'est parce que la plupart des lecteurs sont généralement perdus arrivés au troisième paragraphe d'un article.

Entre 1986 et 2004, la première source la plus fréquemment citée (29,7 pour cent) dans l'échantillon d'articles de presse relatif aux allégations de violence sexuelle passée à Cornwall était un représentant du gouvernement (p. ex., un homme politique, un procureur de la Couronne, un juge)³⁵. Comme l'illustre le tableau 4.3, les victimes présumées constituaient la deuxième source la plus fréquemment citée (13,4 pour cent), suivies des représentants de l'opération Vérité (12,4 pour cent).

Tableau 4.3

Première source citée dans la presse écrite entre 1986 et 2004

	Fréquence	Validité (en %)
Représentant du gouvernement	146	29,7
Victime présumée	66	13,4
Opération Vérité	61	12,4
Autre source	43	8,7
Église catholique	39	7,9
Perry Dunlop	32	6,5
Police de Cornwall	32	6,5
Agresseur présumé	22	4,5
Groupe de citoyens	19	3,9
Organisme social	15	3,0
Autre média	15	3,0
Expert	2	0,4
Total	492	100,0

Remarque : Le total s'élève à 492 parce que 63 articles n'indiquaient aucune source.

33. *Ibid.*, p. 15.

34. *Ibid.*, p. 14.

35. *Ibid.*

Les autres sources comprenaient des représentants de l'Église catholique (7,9 pour cent) et Perry Dunlop (6,5 pour cent)³⁶. Fait intéressant à noter, Perry Dunlop a été cité comme première source presque aussi souvent qu'un représentant de l'Église catholique, ce qui, selon M^{me} Young, laisse entendre que³⁷ : 1° « les médias étaient incapables ou ne souhaitaient pas obtenir d'information de l'Église catholique et (ou) qu'ils tenaient cette dernière et ses représentants pour responsables » et 2° « Dunlop a réussi à se faire accréditer comme l'une des principales personnes en mesure de déterminer le contenu de l'information ».

Lorsque l'on combine l'opération Vérité et le Service de police de Cornwall, on constate que, dans près de un article sur cinq (soit 18,9 pour cent) la première source est policière. Les autres premières sources mentionnées étaient des agresseurs présumés (4,5 pour cent), des groupes de citoyens (3,9 pour cent), qui ont été plus actifs vers la fin de la période à l'étude, et des organismes sociaux (3,0 pour cent). Selon M^{me} Young, bien trop peu d'experts en matière de violence étaient cités en premier lieu, ces derniers ne représentant que 0,4 pour cent des premières sources indiquées³⁸ :

[...] [L]a place extrêmement limitée qu'occupent les experts (universitaires, psychologues et autres spécialistes des allégations de violence antérieure) dans les nouvelles indique un manque de profondeur et d'expertise en ce qui a trait aux coûts psychologiques, sociaux, culturels et institutionnels qu'engendre ce type de problème social pour une collectivité. [traduction]

Premier fait mentionné dans la presse écrite et ton des médias

M^{me} Young a examiné le premier fait ou le fait principal relaté dans la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel à Cornwall (tableau 4.4). Le premier fait le plus fréquemment mentionné dans la presse écrite était l'existence d'un réseau de pédophiles (27,3 pour cent). Cela est conforme aux normes journalistiques relatives à la couverture, par les médias, des cas de mauvais traitements d'ordre sexuel dans d'autres collectivités. Venaient ensuite les critiques à l'égard du Service de police de Cornwall et du caractère peu approfondi de ses enquêtes (20,8 pour cent) et l'existence d'une conspiration contre les victimes au sein de la collectivité de Cornwall (15,9 pour cent).

36. *Ibid.*, p. 15.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*, pp. 15-16.

Tableau 4.4

Premier fait mentionné dans la presse écrite et ton des médias entre 1986 et 2004

	Fréquence	Validité (en %)
Réseau de pédophiles	79	27,3
Police de Cornwall – enquête peu approfondie	60	20,8
Conspiration contre les victimes	46	15,9
Système judiciaire – enquête peu approfondie	29	10,0
Opération Vérité – enquête superficielle	26	9,0
Allégations de violence non vérifiées	24	8,3
Suicide de l'agresseur	7	2,4
Suicide de la victime	6	2,1
Opération Vérité – enquête approfondie	5	1,7
Système judiciaire – enquête approfondie	4	1,4
Police de Cornwall – enquête approfondie	3	1,0
Total	289	100,0

Remarque : Le total s'élève à 289 parce que certains articles ne mentionnaient aucun des faits.

Il convient de souligner le « désintéret » pour les faits pertinents ou leur passage sous « silence », tels que le suicide des agresseurs qui apparaît en premier dans seulement 2,4 pour cent des reportages publiés dans la presse écrite. Les journalistes ont souvent tendance à ne pas couvrir les cas de suicides³⁹. Lorsque ceux-ci l'ont été, des incohérences ont été relevées quant au nombre de suicides qui se sont produits.

Le ton du contenu médiatique était majoritairement (65 pour cent) négatif. Les représentants du gouvernement et des organismes tels que le Service de police de Cornwall et l'opération Vérité, responsables de l'enquête sur les allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel, étaient la cible de critiques. Le fait que le ton utilisé dans près des deux tiers de l'échantillon de contenu médiatique était négatif n'a eu rien de surprenant pour la spécialiste des médias. Comme l'a mentionné M^{me} Young : « [L]'information a tendance à refléter les changements négatifs par rapport au statu quo ».

Formulation des médias

Les experts en journalisme estiment que les journalistes choisissent sciemment certains aspects d'un problème social ou d'un événement, puis le définissent de

39. *Ibid.*, p. 17.

façon particulière. La manière dont le problème social est présenté ou « formulé » a une incidence sur les jugements émis ainsi que sur les solutions élaborées. À titre d'exemple, on peut citer les Mères contre l'alcool au volant (MADD). Au lieu d'aborder le problème comme celui de jeunes qui font partie d'un certain groupe démographique et culturel adoptant un comportement irresponsable, celui-ci a été formulé du point de vue des mères qui perdent leur enfant, ce qui a motivé un changement ou une réaction sur le plan des politiques. Autre exemple : les meurtres en série commis à Pickton en Colombie-Britannique. Le contexte présenté par les médias faisait état de femmes disparues décrites comme étant d'origine autochtone, travaillant dans le commerce du sexe et souffrant de toxicomanie; elles ont été dépeintes comme des « victimes de seconde zone » qui étaient, en quelque sorte, « responsables de leur propre mort ». En d'autres termes, les journalistes ont sciemment établi le cadre dans lequel le problème ou l'événement allait être abordé.

L'analyse qualitative de la formulation menée par M^{me} Young a porté sur l'ensemble de l'échantillon d'articles de journaux relatifs au problème survenu à Cornwall. Cette analyse a été effectuée sur l'ensemble de la base de données, soit 1 329 articles de presse écrite, dont 244 courriers des lecteurs et 21 séquences de radiotélévision. Elle comprenait un examen des orientations du contenu médiatique, c'est-à-dire de la manière dont certains événements ou certaines questions ont été présentés ou « formulés », et la façon dont les liens entre ces derniers et de possibles interprétations ou solutions ont été présentés. Comme l'a expliqué M^{me} Young, la « formulation » détermine la structure ou le cadre conceptuel nécessaire pour communiquer les nouvelles et l'information. Un auteur décrit ce processus en ces termes : « La formulation est faite de principes de sélection, d'accentuation et de présentation composés de petites théories tacites concernant ce qui existe, ce qui se produit et ce qui importe⁴⁰ ».

M^{me} Young a cerné trois principales formulations dans la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements antérieurs qu'auraient subis des jeunes à Cornwall entre 1986 et 2004. Dans la première et la plus cohérente, le Service de police de Cornwall et les autres niveaux du système de justice pénale étaient soit responsables du problème social que représentaient les mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel infligés à des enfants ou, dans le cas contraire, coupables d'incompétence et d'inefficacité. Dans la deuxième, ce sont les « principales sources », surtout Perry Dunlop, décrit comme un « héros populaire » dans les médias, qui déterminaient la façon dont le problème était présenté. Troisièmement, le contenu était formulé sous forme de nouvelles distinctes et non pas comme

40. M^{me} Young cite Todd Gitlin, *The Whole World Is Watching: Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Berkeley (Californie), Open University Press, 1980, p. 6, dans le rapport Young, p. 6.

un problème systémique plus important. Entre 1986 et 2004, le caractère superficiel des enquêtes journalistiques était criant.

Comme je l'ai mentionné, la principale formulation médiatique présentait la police comme étant inefficace. Cela a commencé en 1993 avec le Service de police de Cornwall. En 1994, les médias ont indiqué que le Service de police d'Ottawa avait achevé une enquête sur la façon dont la police de Cornwall avait traité la plainte de mauvais traitements déposée par David Silmsner, une victime présumée, en 1992⁴¹. Selon les rapports des médias, la police d'Ottawa a conclu qu'il « apparaissait clairement que les membres de la haute direction n'avaient pas apporté l'orientation et le soutien nécessaires durant l'enquête ». En 1995, les médias ont également révélé qu'à la suite d'une vérification effectuée par le Solliciteur général en 1993, de « nombreux conflits régnaient » au sein de la police de Cornwall.

Outre les critiques formulées à l'encontre du Service de police de Cornwall, les médias ont publié de nombreux reportages sur les accusations portées contre Perry Dunlop en vertu de la *Loi sur les services policiers*, puis sur l'« abandon » subséquent de celles-ci. Les accusations d'obstruction à la justice portées en 1995 contre l'avocat Malcolm MacDonald, qui représentait l'abbé Charles MacDonald⁴², ont également été décrites comme un exemple d'inefficacité de la police⁴³. Lors d'un reportage diffusé en 2000, la police a été décrite soit comme « incompétente », soit comme « faisant du travail bâclé » au cours de deux enquêtes sur des allégations de mauvais traitements antérieurs.

Les préoccupations relatives à l'inefficacité de la police ont changé de cible, passant du Service de police de Cornwall à l'opération Vérité, l'enquête menée par la Police provinciale de l'Ontario. Un article intitulé « Do We Still Need Project Truth? » paru dans le *Standard-Freeholder*⁴⁴, aborde la longueur et le coût de l'enquête policière :

L'opération Vérité, l'enquête menée par la Police provinciale de l'Ontario sur de nombreuses plaintes d'agression sexuelle à Cornwall et dans sa région, traîne en longueur.

Elle dure depuis près de 15 mois, ce qui en fait l'une des plus longues enquêtes criminelles de cette région [...]

[...]

Elle a eu un coût énorme. [traduction]

41. Cette enquête est abordée plus en détail au chapitre 6 du rapport.

42. Ce point est abordé plus en détail au chapitre 11 du rapport.

43. Rapport Young, p. 18.

44. 18 décembre 1999.

Les médias ont révélé, pour illustrer l'inefficacité de la Police provinciale, qu'il n'y avait eu, en 2002, qu'un seul plaidoyer de culpabilité pour 115 chefs d'accusation de violence sexuelle portés contre 15 hommes au criminel. Très peu d'articles ont parlé de la deuxième déclaration de culpabilité qui a suivi l'opération Vérité⁴⁵ – l'abbé Paul Lapierre a été reconnu coupable à Montréal⁴⁶ et a été condamné à une année d'emprisonnement et trois ans de probation.

D'autres institutions, comme le ministère des Services correctionnels, n'ont pas été l'objet d'autant d'attention de la part des médias. Comme l'a fait remarquer M^{me} Young : « [L]es enquêtes menées par les journalistes sur certaines questions au bureau de probation, les indices d'allégations de mauvais traitements de la part du personnel des services correctionnels n'ont fait l'objet d'aucun suivi ». Étant donné qu'il y avait des incidents et des allégations de mauvais traitements mettant en cause des agents de probation, « les pratiques exemplaires auraient voulu que les journalistes se penchent sur les politiques, qu'ils enquêtent sur les agents de probation et le personnel des services correctionnels, qu'ils fassent plus de recherches et d'entrevues sur cette institution » au lieu de se concentrer uniquement sur la police. Comme l'a dit M^{me} Young, « les projecteurs se concentrent sur un endroit », ce qui « a une incidence sur la façon dont les gens comprennent ce qui se passe dans la sphère publique ».

En second lieu, l'attention des médias s'est principalement concentrée sur Perry Dunlop, un agent de la police de Cornwall. Il a été dépeint comme un « héros populaire » qui « criait haro sur la police locale et sur le caractère inadéquat de l'enquête relative aux allégations de violence passée ». C'est à cette époque que le « thème de la dissimulation par la police et par l'Église catholique a été le plus souvent abordé⁴⁷ ». Perry Dunlop est devenu le centre d'intérêt constant des médias locaux et le catalyseur de la couverture médiatique nationale en faisant, par exemple, l'objet de grands reportages dans *The Globe and Mail* et *Chatelaine*⁴⁸ et en apparaissant dans un documentaire de l'émission *The Fifth Estate* en 1995⁴⁹. La nature de la couverture médiatique a changé, passant d'un débat portant sur quelques affaires d'allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel distinctes et sans rapports à l'existence d'un « clan » ou d'un « réseau de

45. Rapport Young, p. 18.

46. En 2004, à Montréal. Il a été déclaré non coupable lors de son procès en Ontario. Ce point est abordé plus en détail dans le présent rapport.

47. Rapport Young, p. 19.

48. *Ibid.*

49. *Ibid.*

pédophiles ». Cela a continué jusqu'à ce que l'agent Dunlop démissionne des Services de police de Cornwall en 2000. L'extrait suivant, tiré d'un article de l'*Ottawa Sun*, illustre le côté héroïque que les reportages attribuaient aussi bien à Perry Dunlop qu'à sa femme, Helen :

Courageux

Perry Dunlop était un homme de principes, rien de plus et rien de moins.

Pendant sept ans, l'agent de la police de Cornwall a tenté de faire la lumière sur certains des plus sombres secrets de la collectivité, mettant à jour ce qu'il a appelé un réseau de pédophiles qui a sévi dans la ville pendant des décennies sans pratiquement être inquiété.

Cela lui a valu une suspension et de nombreuses menaces bien pires.

Il a souvent été ignoré et mis à l'écart, même par ses amis et collègues, pour avoir révélé les inavouables petits secrets de personnes qui avaient gagné la confiance et le respect du public en tant que notables de la collectivité.

En dépit de la profonde indifférence et du déni total du public, Perry Dunlop n'a eu de cesse de poser les questions qui dérangent, tout comme il a toujours laissé sa porte ouverte aux victimes qui venaient, les unes après les autres, raconter leur histoire à la seule personne de la ville à laquelle elles pensaient pouvoir faire confiance.

Cette semaine, Perry et sa femme Helen, qui a fait preuve d'autant de courage, ont annoncé qu'après avoir passé sept longues années à se battre au nom des victimes pour faire ressortir la vérité, ils déménageaient et s'en allaient vers l'Ouest pour refaire leur vie.

Ils n'ont plus un sou après avoir hypothéqué leur maison au maximum pour faire face à d'innombrables poursuites. Ils se retrouvent tous deux sans emploi.

Non pas que cela nous préoccupe. Le courage et la ténacité dont ils ont fait preuve au cours de ces sept dernières années les ont préparés à affronter les défis à venir.

Nous sommes plus inquiets pour la collectivité qu'ils laissent derrière eux, collectivité qui n'a pas encore été lavée des allégations de mauvais traitements portées contre de nombreux individus.

Cela a pris des années, mais les allégations de Perry Dunlop ont finalement conduit la Police provinciale de l'Ontario à ouvrir une enquête approfondie qui a débouché, à ce jour, sur plus de 100 chefs d'accusation contre 14 personnes.

Selon Helen Dunlop, il s'agit là seulement de la partie visible de l'iceberg; elle espère que quelqu'un continuera là où ils ont dû s'arrêter.

Il faut espérer que tel sera le cas, surtout au moment où le député Garry Guzzo exige l'ouverture d'une enquête provinciale au sujet de cette affaire.

En tout état de cause, la collectivité de Cornwall ainsi que tous les Canadiens sont redevables aux Dunlop.

Il est toujours plus facile de faire comme tout le monde et de quitter la scène d'un crime, de peur d'être impliqué.

Les Dunlop ont refusé de regarder ailleurs.

Ils se sont impliqués, prenant souvent personnellement des risques et faisant des sacrifices énormes.

Des héros. [traduction]

En règle générale, les allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel à Cornwall étaient présentées sous forme de nouvelles distinctes. Elles faisaient l'objet de peu de recherches ou d'analyses approfondies de la part des journalistes. Comme l'a souligné M^{me} Young, une information analytique et contextuelle plus élaborée au sujet de la police et de ses enquêtes, y compris les questions d'ordre juridique soulevées par une enquête sur des allégations de mauvais traitements antérieurs, aurait permis aux membres du public de mieux comprendre et évaluer le problème social. En outre, rares ont été les tentatives d'établir un lien entre les problèmes de Cornwall et les affaires de mauvais traitements impliquant de multiples victimes dans d'autres régions, comme le projet Guardian à London (Ontario), le projet Jericho à Prescott (Ontario) ou l'affaire de Mount Cashel à Terre-Neuve. Selon M^{me} Young, les journalistes auraient dû approfondir les recherches relatives aux déclarations faites par Perry Dunlop à la Police provinciale de l'Ontario selon lesquelles un « réseau de pédophiles » sévissait dans la région de Cornwall. À l'époque, aucune autre source ni aucun service de police n'a vérifié cette déclaration. Perry Dunlop était devenu un « dénonciateur »; il « commençait à avoir une influence sur le contenu de l'information » et « faisait désormais partie de l'histoire ». Elle a également souligné que la « [C]orroborator doit faire partie des pratiques exemplaires et d'un

modèle de journalisme objectif⁵⁰ ». Comme l'a fait remarquer M^{me} Young, M. Dunlop était « potentiellement non indépendant ».

M^{me} Young a remarqué un « certain nombre de silences problématiques » dans les reportages des médias. Le fait que l'abbé Gilles Deslauriers, un prêtre de la région de Cornwall, avait été reconnu coupable de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel en 1986 n'apparaît que très rarement dans les médias en 1993, 1994 et 1995. De plus, selon M^{me} Young, les recherches menées sur le clergé et l'Église catholique romaine « manquent de rigueur et ne sont pas suffisamment suivies par les médias » dans la presse écrite⁵¹. Très peu d'articles portent sur les agresseurs présumés, qu'ils soient membres ou fonctionnaires de l'Église, ce qui revient « tout simplement à ignorer » cette question⁵². On aurait pu soulever des questions en matière de responsabilité. Ces zones de silence ont accru le manque d'information du public.

M^{me} Young a donné un certain nombre d'exemples de reportages assez pauvres en matière de recherche, d'analyse et de contexte. Un article intitulé « MPP Wants Inquiry Into Project Truth », publié dans le *Standard-Freeholder* en mars 1999, ne cite qu'une source, Garry Guzzo, et n'établit aucun lien avec le contexte plus large du problème social qui touche Cornwall. Peu d'information est fournie au public pour l'aider à comprendre les graves allégations de mauvais traitements infligés aux enfants de leur collectivité. De même, dans l'article intitulé « Dunlop Quits City Police », aussi publié dans le même journal, seule une source est citée et il ne s'agit pas d'une personne, mais d'une déclaration de la police. Encore une fois, peu d'information est offerte au public pour l'aider à appréhender le contexte des allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel commis par des membres du clergé au sein de l'Église catholique ainsi que par d'autres personnes en situation de confiance dans la ville de Cornwall.

L'experte des médias a mis en opposition ces reportages et une série d'émissions de radio diffusées par la CBC, intitulées *Breach of Trust*, couvrant les allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel perpétrés à Cornwall, et pour laquelle elle a remporté un prix national de journalisme d'enquête en 1999. Conformément aux pratiques exemplaires, le journaliste a interrogé plusieurs personnes, parmi lesquelles figuraient des victimes, des membres de la police et une personne qui enseignait l'éthique et le droit dans une faculté de droit de Toronto. La CBC a également obtenu de l'information sur des documents appartenant à l'Église, des dossiers judiciaires, des documents du Barreau, des photos et autres documents écrits pertinents. Voici un extrait de l'émission de radio :

50. *Ibid.*, p. 20.

51. *Ibid.*, p. 21.

52. *Ibid.*

[...] [U]ne enquête de la radio de la CBC révèle l'existence de photos, de vieux dossiers judiciaires, de documents appartenant à l'Église et d'autres documents. Pourtant, aucun mandat de perquisition n'a été demandé en vue de les obtenir dans le cadre de l'opération Vérité. Dans certains cas, l'interrogation des personnes impliquées a permis d'obtenir de nouvelles pistes qui n'ont fait l'objet d'aucun suivi. Chaque fois que quelqu'un se présente avec une nouvelle histoire, une nouvelle porte s'ouvre. [traduction]

L'émission de radio aborde le « réseau de pédophiles » de Cornwall :

[...] comment un groupe de personnes influentes a abusé sexuellement de plusieurs générations de jeunes garçons à Cornwall, en Ontario. Notre enquête a dénombré au moins 50 personnes qui disent avoir été agressées sexuellement par au moins 20 hommes. Parmi eux figurent des religieux, des professionnels et des hommes d'affaires de la ville [...] Il a fallu quatre enquêtes policières pour tenter de dévoiler les activités perpétrées dans l'ombre par des gens en situation d'autorité dans la collectivité. [traduction]

Elle laisse entendre que des prêtres et des agents de probation figurent au nombre des agresseurs présumés et que ceux-ci travaillaient ensemble. Elle signale que « l'Église catholique romaine a conclu un marché avec un jeune homme qui disait avoir été agressé par un curé », marché dans le cadre duquel 32 000 \$ ont été versés à cet homme en échange de l'abandon des accusations criminelles. Malcolm MacDonald, l'avocat qui représentait l'abbé Charles MacDonald, le prêtre accusé d'agression sexuelle, et sa condamnation pour obstruction à la justice sont abordés. Le reportage décrit également la mise en place de l'opération Vérité. Des membres de la Police provinciale de l'Ontario ont été interrogés. La transcription de l'émission de radio indique : « [L]a police reconnaît que bon nombre des personnes accusées se connaissent et évoluent dans les mêmes sphères ». Elle souligne également que trois des suspects s'étaient suicidés. Le chef de la Direction des enquêtes criminelles de la Police provinciale de l'Ontario a parlé de certaines des difficultés rencontrées durant l'enquête sur les cas de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel : « Les mémoires s'effacent, les gens sont difficiles à retrouver, on ne dispose d'aucun document. Il existe aussi une certaine réticence de la part des victimes à révéler qu'elles ont été agressées sexuellement. »

Cette série décrit également l'histoire de la ville de Cornwall, sa population et le niveau socioéconomique de la majorité de ses habitants. Elle véhicule

l'idée que la collectivité est, en majeure partie, catholique. Selon l'émission de radio, « trois habitants de cette ville sur quatre se disent catholiques ».

Lorsque M^{me} Young a étudié la formulation qu'ont utilisée les médias électroniques, elle a examiné 21 séquences vidéo et audio. Même si les allégations étaient présentées de façon semblable à celle des médias électroniques, il semble que ces derniers avaient plus de poids pour déterminer le contenu de l'information que la presse écrite. Une chaîne de télévision d'Ottawa a soulevé la question de la plainte déposée en 1992 par une victime, David Silmsner, et de l'arrangement financier qu'il a conclu avec le diocèse d'Alexandria-Cornwall. La chaîne de télévision affiliée à CTV à Ottawa a diffusé de l'information au sujet de la déclaration de la victime à la police, information reprise par d'autres médias tels que l'*Ottawa Citizen*.

Les médias électroniques ont été les seuls à aborder le contexte religieux des événements de Cornwall, c'est-à-dire que la plupart des habitants étaient catholiques et se rendaient régulièrement à l'église. *The Fifth Estate* a également fourni un contexte communautaire au sujet de l'incidence de l'enquête sur l'abbé Charles MacDonald qui a conduit à son exclusion de la paroisse. On a appris que « [s]es paroissiens n'en ont jamais été informés. Il a été renvoyé du presbytère très rapidement, presque en plein milieu de la nuit ».

De même, comme cela a été mentionné, *Breach of Trust*, la série de reportages d'enquête diffusée à la radio de la CBC et préparée par quatre éminents journalistes, a abordé l'existence d'un réseau de pédophiles, le fait que près de 50 victimes ont déclaré avoir été agressées sexuellement par 20 hommes ainsi que le suicide de trois suspects, et se référait à des preuves documentaires et photographiques⁵³.

M^{me} Young a également examiné près de 200 courriers des lecteurs. Ces derniers, publiés en majorité dans les journaux de la région de Cornwall, apportaient aussi bien un aperçu que des renseignements contradictoires sur les questions entourant les allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel. Selon M^{me} Young, les courriers « relaient ce qui se produisait dans la collectivité de façon complètement différente » : des affiliations religieuses, des conflits internes, des craintes concernant certaines rumeurs, des résidents tentant de comprendre les allégations. Ces courriers sont très touchants et démontrent combien ce problème est difficile pour cette collectivité. Certains d'entre eux critiquent la qualité de la couverture médiatique et le niveau d'exagération. Comme l'indique une lettre publiée dans le *Seaway News*, « [N]ous nous attardons trop sur les sentiments et pas assez sur les faits ». Il apparaît clairement à la

53. *Ibid.*, p. 22.

lecture des courriers des lecteurs que les gens ont beaucoup de mal à comprendre le problème qui touche leur collectivité.

Conclusions

Une étude de la presse écrite et électronique portant sur les allégations de mauvais traitements infligés par le passé à des jeunes de Cornwall entre 1986 et 2004 a été menée aux fins de l'enquête. M^{me} Mary Lynn Young, experte des médias, en a conclu que la majeure partie des nouvelles et de l'information provenait des médias locaux, que ceux-ci ne citaient que peu de sources et n'apportaient pas le « contexte et les recherches approfondies nécessaires pour démontrer qu'ils suivaient un modèle conforme aux pratiques exemplaires journalistiques⁵⁴ ». Comme l'a affirmé M^{me} Young, « [I]l y avait bien trop de conjectures et pas assez de faits⁵⁵ ». Lorsque des faits pertinents étaient révélés, « ils n'étaient pas formulés de façon cohérente – en un même endroit » pour aider le public à comprendre les problèmes institutionnels et individuels complexes⁵⁶.

Ainsi, elle a principalement conclu que la presse écrite formulait trop de spéculations et ne relatait pas suffisamment les faits, que les recherches et les analyses n'étaient pas assez approfondies et que les preuves faisaient l'objet d'une vérification limitée. M^{me} Young a déclaré que les médias locaux peuvent ne pas avoir la formation journalistique nécessaire à la couverture d'allégations de mauvais traitements antérieurs d'ordre sexuel, qu'ils peuvent manquer de ressources et que les mécanismes de reddition de comptes peuvent être limités dans les petites collectivités⁵⁷. Elle a déclaré qu'il y avait des exceptions à ses principales conclusions, « mais qu'elles étaient malheureusement peu nombreuses et espacées⁵⁸ ».

Voici certaines des autres conclusions importantes de l'étude⁵⁹ :

1. La principale information communiquée au public concernant les allégations de mauvais traitements qui auraient été infligés par le passé à des jeunes de Cornwall a été placée dans un contexte juridique, celui de l'inefficacité de la police.

54. *Ibid.*, p. 24.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*

57. *Ibid.*

58. *Ibid.*

59. *Ibid.*, pp. 24-25.

2. Le Service de police de Cornwall, à la différence des autres institutions telles que le ministère des Services correctionnels ou l'Église catholique, est devenue la principale cible des médias en ce qui a trait aux plaintes et aux critiques du public au cours de la période visée. D'autres institutions et organismes, a déclaré M^{me} Young, « auraient également dû être interrogés davantage ».
3. Les principaux porte-parole et les personnes qui déterminaient l'information dans les médias étaient des représentants du gouvernement (p. ex., le député Garry Guzzo), de la police (y compris Perry Dunlop), des victimes et des groupes de citoyens.
4. La majorité des problèmes présentés étaient axés sur les événements et leur analyse n'était pas suffisamment approfondie, ce qui limitait la quantité d'information significative offerte au public. Le travail des journalistes sur les institutions gouvernementales et sur leur rôle en ce qui concerne les allégations de mauvais traitements qui auraient été infligés par le passé à des jeunes de Cornwall manquait de rigueur.
5. Le modèle de diffusion géographique montre que les allégations étaient principalement couvertes au niveau local et de façon sporadique par les médias régionaux et nationaux. Les médias régionaux se sont intéressés à l'affaire de Cornwall en 1994. Les médias nationaux s'y sont intéressés davantage en 1995, à la suite des accusations portées contre Perry Dunlop en vertu de la *Loi sur les services policiers*.
6. Entre 1986 et 2004, les périodes de pointe en matière de couverture médiatique correspondent à quatre années au cours desquelles se sont produits des événements particuliers :
 - a. 1994 : couverture médiatique de la déclaration de David Silmsler à la police et de l'accord financier qui a été conclu;
 - b. 2000 : premières demandes d'ouverture d'une enquête publique et démission de l'agent Perry Dunlop;
 - c. 2001 : le procès Leduc et la suspension de l'instance;
 - d. 2002 : fin de l'opération Vérité et accusations portées contre 15 personnes en vertu de 115 chefs d'accusations de mauvais traitements d'ordre sexuel.
7. Les médias ont couvert l'incidence des allégations de mauvais traitements antérieurs dans la région de Cornwall de façon très inadaptée. La plupart du temps, ils ont reconstitué les événements autour des allégations et de la plainte de David Silmsler, ainsi que de l'accord financier qui a suivi. Cette orientation ignorait le fait que l'abbé Gilles Deslauriers, un prêtre de la région de Cornwall, avait été condamné en 1986 pour des actes de violence sexuelle perpétrés dans

les années 1970. Cela n'a été relaté que dans un nombre limité de reportages médiatiques et n'a pas été suivi de façon approfondie.

M^{me} Young a conclu son rapport en déclarant ce qui suit⁶⁰ :

À Cornwall, le travail des journalistes est resté superficiel, ce qui a laissé, pendant plus de 20 ans, l'une des plus importantes histoires de la collectivité être obscurcie par les rumeurs et les allégations. Cela démontre qu'il est important de mettre en œuvre des pratiques exemplaires en matière de journalisme afin de rendre des comptes au public et de lui permettre de comprendre les problèmes sérieux qui se produisent dans la collectivité. [traduction]

De façon générale, les médias ont analysé l'affaire de Cornwall « de façon superficielle », « sans fournir systématiquement de sources et sans vérification ». Selon M^{me} Young, « [L]es citoyens de Cornwall auraient pu être mieux informés » si les médias avaient été de meilleure qualité.

Selon moi, M^{me} Mary Lynn Young a, en sa qualité d'experte, effectué une précieuse analyse de la couverture médiatique des allégations de mauvais traitements qui auraient été infligés par le passé à des jeunes de la région de Cornwall entre 1986 et 2004. Son analyse des reportages écrits et électroniques a donné, aux parties à l'enquête et aux membres du public, un aperçu de la qualité et de la quantité d'information relatée par les médias en ce qui a trait aux allégations de violence sexuelle antérieure dans cette région de l'Est de l'Ontario.

60. *Ibid.*, p. 26.